



Succession prévoyance décès

Par **FABIE18**, le **22/01/2023** à **12:41**

Bonjour

Je viens de percevoir le capital décès de mon ex conjoint avec qui je suis séparé depuis 3 ans. Il était à nouveau en couple depuis deux ans.

Je souhaite reverser cette somme à la famille pour qu'ils puissent entre autre régler les frais d'obseques.

Puis je leur rendre ce capital ?

Suis je imposée sur cette somme ?

Quelles démarches dois-je effectuer ?

Vous remerciant par avance pour vos reponses.

Bien cordialement,

xxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Visiteur**, le **22/01/2023** à **13:45**

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public.

A quel titre ce capital vous a-t-il été versé et avez-vous vérifié qu'il ne vous a pas été versé à tort ?

Vous pouvez faire une donation à qui vous voulez, sachant que le donataire (= celui qui reçoit) devra payer 60% de taxes.